

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 11 août 2021

Date de convocation : 5 août 2021

Étaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie.

Était absent excusé : BETARD Philippe, DURIEUX Bernadette.

Étaient absents : GRIFFON Christophe, PALISSIER Boris, TARDY Jean-Louis

A été élue secrétaire de séance : GOYON Fabienne

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2021.
- Choix du bureau d'étude pour la révision allégée du PLU.
- Inauguration de la salle des fêtes.
- Réflexion sur le questionnaire communal pour le SCOT
- Compte-rendu d'exécution des délégations.
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2021 à l'unanimité.

OBJET : Choix du bureau d'étude pour la révision allégée du PLU.

Monsieur le Maire informe que, concernant la procédure de révision allégée du PLU, il a reçu trois propositions.

Il en expose la synthèse :

Le Cabinet GHECO de LA ROCHELLE propose un dossier très complet avec une durée d'intervention pour cette opération fixé à 7 mois pour un montant de 5 202 € HT.

Le Cabinet YCAU d'ALBI propose un dossier très complet avec une durée d'intervention fixée à 10 mois pour un montant de 9 720 € HT.

Le Cabinet PERNET de LA ROCHELLE propose un dossier beaucoup moins complet avec une durée d'intervention de 7 mois pour un montant de 5 070 €.

Le Maire propose d'écarter la proposition du cabinet YCAU qui n'est financièrement pas compétitive.

Il interroge le Conseil Municipal pour choisir entre le cabinet PERNET et le cabinet GHECO en informant qu'il a pris des renseignements auprès des communes qui ont fait travailler ses cabinets.

Le cabinet GHECO a de très bons retours sur son travail et son dossier de présentation est très complet et détaillé.

Le cabinet PERNET a de très bons retours sur son travail mais son dossier de présentation est très sommaire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir le cabinet GHECO de LA ROCHELLE pour la révision allégée du PLU sur la zone de la Bertonnaire pour un montant de 5 202 € HT.
- de charger le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

<p>OBJET : Réflexion sur le questionnaire communal pour le SCOT</p>
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) est approuvé depuis février 2020.

A cette date, les communes du territoire de la communauté de communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) disposent d'un délai de 3 ans pour mettre leurs documents d'urbanisme en conformité avec ce SCOT.

Pour faire un état des lieux de ce qui existe dans les communes, le cabinet d'étude Cittanova mandaté par la CDCHS a mis à disposition un questionnaire qui est à remettre pour fin août.

Les conseillers ont reçu ce questionnaire par mail et devait y réfléchir pour le remplir de manière collégiale.

Le Maire explique que les questionnaires seront synthétisés et restitués lors de réunion dans les différents bassins de vie qui ont été délimités sur le territoire.

A ce sujet, le Maire informe que les terrains à vocation industrielle et commerciale seront recentrés sur les plus grandes villes de ces bassins de vie et que la surface accordée à ces zones sur la commune de Saint Martial de Mirambeau sera drastiquement diminuée si des projets n'émergent pas dans les mois qui viennent.

Le Maire explique qu'il en sera de même pour les terrains situés en zone U.

<p>OBJET : Inauguration de la salle des fêtes</p>
--

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la salle de fêtes est prévue pour le 4 septembre 2021 à 11 heures en présence de Madame MARCILLY Présidente du Conseil Départemental.

Il donne la parole à Maryline PLAIZE qui explique qu'elle a contacté les membres du Conseil Municipal pour l'organisation.

Monsieur MANVIEU s'occupe de fournir les amuses bouche et la méthode champenoise a été commandée chez Raymond BOSSIS.

<p>OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations</p>
--

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prise depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Les demandes de subventions pour les panneaux de police ainsi que pour l'aménagement du Bourg ont été envoyées au Conseil Départemental
- La DETR a été accordée pour les travaux d'aménagement du Bourg sous réserve du dépôt d'une déclaration préalable à l'architecte des bâtiments de France.
- La visite de sécurité a eu lieu le 10 août avec un avis favorable.

Questions diverses

⇒ Monsieur le Maire informe que l'atelier municipal de SEMOUSSAC a été cambriolé et que pour aider la commune de SEMOUSSAC il prête du matériel.

Il interroge les membres du conseil sur l'installation d'une alarme et se charge de prendre les renseignements nécessaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.